



Le microcrédit accompagné



C'est un prêt de faible montant accordé à des personnes confrontées à des difficultés de financement, afin de les aider à réaliser un projet d'insertion sociale ou professionnelle. La France est l'un des pays européens dans laquelle cette activité est la plus développée.

Les chiffres :

Selon l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire, près de 69 000 microcrédits sont distribués chaque année en France (dont 50 350 microcrédits professionnels et 18 702 microcrédits personnels en 2020)

A qui s'adresse-t-il ?

Il faut tout d'abord distinguer les **microcrédits personnels** des **microcrédits professionnels**. Ces derniers s'adressent principalement à des personnes en recherche d'emploi qui souhaitent **créer ou reprendre une petite entreprise** (moins de 9 salariés)*. Les microcrédits personnels sont, eux, plutôt destinés à faciliter un parcours d'insertion sociale ou professionnelle, en finançant des dépenses liées à :

> **L'emploi/la mobilité** : permis de conduire, véhicule (achat, réparation), matériel informatique, formation, bilan de compétences...

- > **Logement** : déménagement, petits travaux, équipement ménager, caution, frais d'agence...
- > **Santé** : dépenses non couvertes par la mutuelle (lunettes, frais dentaires...)
- > **Divers** : accident corporel, dégât matériel, obsèques, séparation...

Ces prêts sont garantis à 50 % par l'Etat.

A NOTER

80% des microcrédits octroyés concernent la mobilité.

*Prêt pouvant atteindre 25 000 euros, assorti d'une garantie de France Active dans la limite de 70%.

Zoom sur le microcrédit personnel

Bon à savoir :

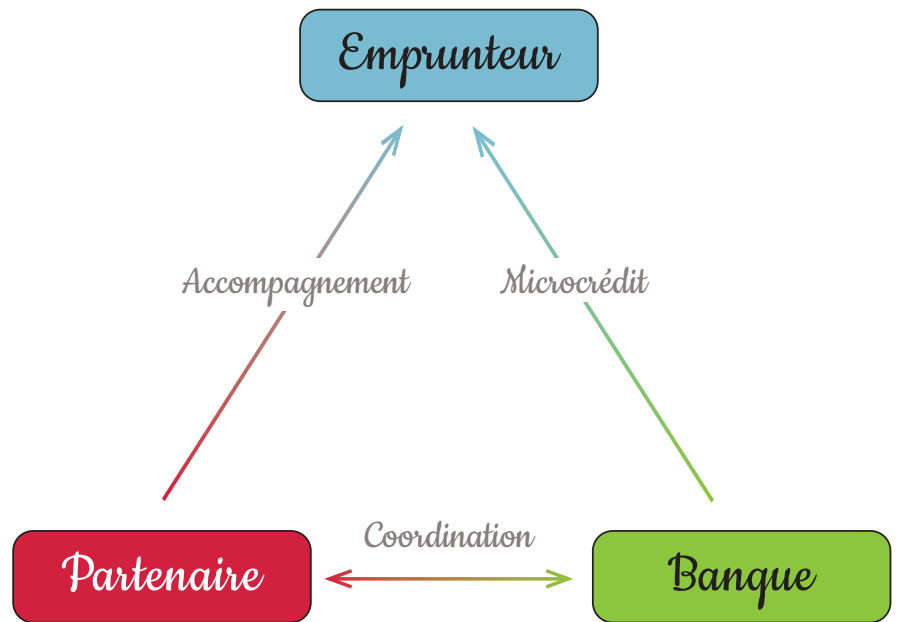
Les banques (notamment coopératives) peuvent accorder directement le crédit en partenariat avec des réseaux spécialisés. C'est le cas des Caisses d'Épargne qui offrent par ailleurs aux emprunteurs un accompagnement bancaire individuel, assuré par l'association Parcours Confiance. En complément, des ateliers sur des thématiques budgétaires et financières peuvent être proposés par Finances & Pédagogie.

- > Montant compris entre **300 et 5000 €**,
- > Remboursable par petites mensualités (< à 100 €), sur une durée de 6 à 60 mois,
- > Taux d'intérêt fixe, proche du livret A,
- > Sans garantie personnelle,
- > Avec assurance facultative.

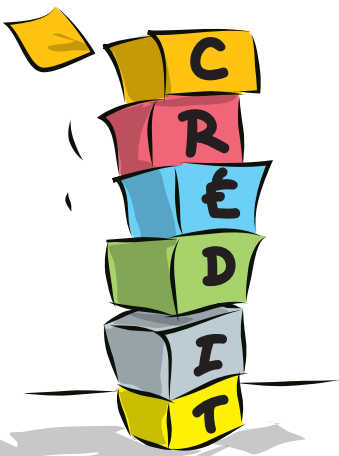
Les acteurs du microcrédit

L'emprunteur est accompagné tout au long de son projet :

- > pour le microcrédit professionnel, par un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise, comme France Active, France Initiative, BGE (Boutiques de Gestion), Fondation de la 2^{ème} Chance...
- > pour le microcrédit personnel, par un réseau d'accompagnement social, comme les UDAF (Unions Départementales des Associations Familiales), les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), le Secours Catholique, les Restos du Coeur, la Croix Rouge, les Missions Locales.



Les étapes du microcrédit



- 1 Un client sollicite un crédit auprès d'une banque, qui estime sa capacité de remboursement trop incertaine (ressources faibles, contrat précaire...). Il est orienté vers un réseau d'accompagnement partenaire. Autre cas de figure : la personne se voit proposer directement un microcrédit par un bénévole ou travailleur social d'un réseau d'accompagnement.
- 2 La demande est instruite par le réseau partenaire : diagnostic de la situation de la personne, analyse de son projet... Le bénévole ou travailleur social s'assure que le crédit est la bonne solution pour l'emprunteur (et notamment qu'il dispose d'une **capacité de remboursement suffisante pour faire face aux échéances**).
- 3 Le dossier est transmis à la banque (**diagnostic financier**).
- 4 Si la banque accorde le prêt, un contrat est signé avec l'emprunteur. Ce dernier bénéficie d'un suivi post-crédit par l'organisme partenaire.

L'accompagnement de l'emprunteur prend la forme d'un contact régulier, une fois par mois au début, puis tous les trois ou six mois.

* Quels sont les avantages du microcrédit ?

Les effets sur la situation des emprunteurs sont nombreux. **Un emprunteur de microcrédit personnel sur deux retrouve un emploi.** Dans 80% des cas, les bénéficiaires déclarent que le microcrédit les a aidés à mieux équilibrer leur budget.

Le microcrédit professionnel permet une pérennité des entreprises supérieure à la moyenne nationale.

un site de référence : www.francemicrocredit.org

Finances & Pédagogie :
association loi de 1901,
soutenue par les Caisses d'Épargne
5, rue Masseran - 75007 Paris
Tél. : 01 58 40 43 68
www.finances-pedagogie.fr

 **Finances & Pédagogie**
Amener chacun à mieux maîtriser l'argent